

FACTURE

N° OR : OCTA 56236 1

N° Bordereau:

Pièce : TR2114678 Exercice : 2021

Date: 31-05-2021 Page: 1/1

ORIGINAL

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE 6 RUE DES ROQUEMONTS 14053 CAEN CEDEX 4

Tél: 0231472247 **Fax**: 0231472260

N° Siret: 18140005200021

N° TVA Intracommunautaire: FR 01181400052

Référence à rappeler : 2021 / TR2114678

Objet: R028-2021-679_VIVEA

VIVEA 81 BOULEVARD BERTHIER 75017 PARIS 01 FRANCE

Prestataire: HELAINE Laura

DESIGNATION

Quantité
Prix Unitaire
Montant H.T.

TVA

109704 Piloter mon troupeau au pâturage
FACTURE REGLEE

1 1.344,00 1.344,00 0,00

Régime de TVA	A: Encaissements
---------------	------------------

Taux de TVA en %	0,00		Devise : EUR
Montant HT	1.344,00		1.344,00
Base de TVA	1.344,00		1.344,00
Total TTC	1.344,00		1.344,00
Net à payer	1.344,00		1.344,00

Règlement par virement sur le compte CHAMBRE REG D AGRIC NORMANDIE de la CRA NORMANDIE ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CRA NORMANDIE IBAN : FR7616606532130050011540015 - BIC : AGRIFRPP866 - RIB : 16606 53213 00500115400 15

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement

conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

Coupon à retourner



Etablissement : R28S01 CRA NORMANDIE Référence à rappeler : 2021 / TR2114678

0019014 VIVEA CHQR Chèque à date d'échéance de la facture

Date échéance : 30-06-2021 Montant Net en EUR : 1.344,00

Payez votre facture sur le site paiement-en-ligne.chambres-agriculture.fr. Utilisez le code facture : QR28S012021TR2114678